PLI 01 A039300 ED REL 0345313 28.02.2025 0770

RELEVE DES OPERATIONS

FEVRIER 2025

D 1/4 50/28/2829/1350 01FA7123633P4TF 5 FBI FBI

LA POSTE

SD : 86500801454267S

TERRES DU SUD
Société coopérative agricole
au capital variable
RCS Agen 381 561 844
N° TVA FR 87 381 561 844
APE 4621Z
Bic AGRIFRPP833 Crédit Agricole
FR76 1330 6001 5796 9085 1201 154
Agrément AQ 00177
Distribution de produits phytopharmaceutiques

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
47320 CLAIRAC
Agrément HCCA 11294
Téléphone : 05.53.79.85.00
www.groupe-terresdusud.fr

EARL PINETRE
PLAINE DU COLOMBIER
46700 SOTURAC

N° compte : 39300 **Date :** 28.02.2025
N° relevé : 345313 **Page :** 1

Votre correspondant :

PASCALE TEIXEIRA
05.53.84.88.90
CONTACT@AGRIFEEL.FR

Du Lundi au Vendredi
8h30 à 12h30
13h30 à 17h00

MM

DATE D'OPERATION	LIBELLE D'OPERATION		DEBIT	CREDIT	DATE D'ECHEANCE
	Ancien solde		399,94		
2 .02.25	VOTRE REGLEMENT CHEQUE	8560582		399,94	25.02.25
28.02.25	NOTRE FACTURE TERRES DU SUD	910351	8802,92		30.04.25
28.02.25	NOTRE FACTURE TERRES DU SUD	910351	783,00		31.03.25

Total des opérations	9985,86	399,94
Nouveau solde	9585,92	

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts et ne sera réalisé que lors de l'encaissement effectif du prix. Le paiement de nos factures s'effectue à 30 jours fin de mois, suivant le mois de l'émission de la facture.
Toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement d'une pénalité de retard ne pouvant être inférieur à 3 fois le taux de l'intérêt légal par an, sans besoin d'aucune mise en demeure ni autre rappel. Pour tout retard de paiement au delà de la date d'échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros sera due de plein droit et des frais financiers avec intérêts de retard au taux de 1% par mois seront décomptés et feront l'objet d'une capitalisation. En cas de litige, l'attribution de compétence est faite aux Tribunaux de notre siège social. Aucun escompte pour paiement anticipé.

Coupon à joindre à votre règlement
TERRES DU SUD
EARL PINETRE
N° compte : 39300

Les règlements doivent être adressés aux services comptables à Clairac en précisant les références des factures réglées.

Montants à régler par échéance

783,00 31.03.25 → payé le 20/3/25 chèque N° 0611102
8802,92 30.04.25

Règlements à déduire par échéance
(Sous réserve d'encaissement)